

# Un appel à projets pour les établissements et services médico-sociaux

ANS, DNS, CNAM et CNSA

L'ANS, la DNS, la Cnam et la CNSA s'associent afin de mettre en place une expérimentation Mon espace santé en établissements et services sociaux et médico-sociaux sur le modèle de la phase pilote lancée en 2022 pour le secteur sanitaire.

## OBJECTIFS

- 1/ Tester des usages et parcours d'usages dans le but d'améliorer la prise en charge des usagers, et d'identifier des profils et situations dans lesquelles une délégation d'accès à Mon espace santé est nécessaire.
  - Mieux coordonner les interventions des différents professionnels de santé du médico-social et facilitera la prise en charge des usagers
  - Participer à l'expérimentation vous permettra de tester de bout en bout au sein de votre établissement de nouveaux usagers, et partager votre expérience avec un collectif d'ESMS
  - Bénéficier d'un suivi sur mesure utile au déploiement en région des premiers usages et à la sensibilisation des professionnels et usagers

# LES DÉCRYPTAGES APPELS À PROJETS

## POUR QUI ?

- Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) du secteur personnes âgées (PA), personnes en situation de handicap (PH), en établissement ou à domicile (DOM) quelle que soit leur taille, leur statut juridique et leur type d'activité.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- L'expérimentation vise des ESMS qui seront en capacité opérationnelle d'alimenter Mon espace santé au moment du démarrage effectif de la phase d'expérimentation.
- L'expérimentation concerne les établissements qui sont en cours d'installation d'une solution Dossier Usager Informatisé référencée Ségur ou disposant d'une solution logicielle en capacité d'échanger avec les services socles de Mon espace santé et répondant aux exigences nationales d'interopérabilité et de sécurité.
- Les référentiels et services socles de Mon espace santé dont l'usage est visé, et pour lesquels une organisation doit être mise en place, sont :
  - L'Identité Nationale de Santé (INS1) ;
  - Le Dossier Médical Partagé (DMP) ;
  - La Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté) qui permet des échanges sécurisés entre professionnels ;
  - La messagerie sécurisée citoyenne de santé de Mon espace santé qui permet à son titulaire de recevoir des informations en toute confidentialité de la part des professionnels de santé et du médico-social qui l'accompagnent et d'y répondre le cas échéant.

## FINANCEMENT

56 ESMS pilotes devront être sélectionnés par les régions sur l'ensemble du territoire. Chaque ESMS pilote pourra bénéficier d'une enveloppe forfaitaire de 21 K€.

## LES ÉCHÉANCES

Clôture de l'appel à projet le **31 octobre 2023**.

Fin de sélection des ESMS pilotes le **15 décembre 2023**.

## CONTACT

esms.numerique@cnsa.fr

[>>> Découvrir l'appel à projets <<<](#)